



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018



Nointel, le 11 avril 2018

Affaire suivie par Christophe VAN ROEKEGHEM

Mairie de NOINTEL

Hôtel de Ville

Rue de l'Orangerie

Tél : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2014 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 est voté le 11 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Préfecture et du Parlement chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

L'année 2018 est marquée par un contexte réglementaire assez lourd.

- **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données : Nouvelle loi renforçant les obligations CNIL. Nous allons passer par la société ADICO pour mettre en place et superviser ces nouvelles mesures (1 170 euros pour 2018)
- **La taxe GEMAPI** : La gestion des cours d'eau et des inondations ne dépend plus de l'état mais des communautés de communes. Pour prendre en charge ces nouvelles obligations, la CCHVO devrait mettre en place une nouvelle taxe (taxe GEMAPI) Estimation pour la première année : 4,50 euros par habitant. Les habitants de Nointel devraient être perdants pour plusieurs raisons :
 - o Le risque d'inondation est quasi néant du fait de sa géographie
 - o Le nombre de mètres linéaires (ml) des cours d'eau (Rû) est très faible. Le syndicat du Rû répartit les frais en fonction du nombre de ml traversés dans la commune mais la taxe GEMAPI est répartie en fonction du nombre d'habitants.

Cette taxe n'impacte pas le budget de la commune mais le budget des habitants de Nointel.

La participation au syndicat du ru est quant à elle légèrement diminuée.

- **La réserve parlementaire** est supprimée et les fonds répartis dans les différentes subventions et/ou dotations de l'état. Nointel bénéficiait toujours de cette réserve (environ 10 000 euros/an).
- **Bouches d'incendies** : la gestion des bouches d'incendie ne dépend plus des pompiers. Cette charge a été déportée sur les communes. Deux nouvelles obligations impactent les communes :
 - o La vérification annuelle des bouches (débit et bon fonctionnement du matériel)
 - o La réparation et la maintenance des pièces (capot, écrous...)
- **Contrôle de la qualité de l'air des écoles** : Nous devons désormais vérifier et contrôler la qualité de l'air dans les écoles.
- **La taxe d'habitation** : Rappel : la taxe d'habitation va baisser pour 80% de la population par tiers sur trois ans. Cette exonération ne devrait pas entraîner de perte de recettes fiscales ni de perte d'autonomie fiscale. Pour autant, il reste une incertitude à partir de 2020. En effet, il se peut que l'Etat crée un mécanisme de limitation des hausses de taux en faisant par exemple supporter par les communes et les EPCI l'augmentation du dégrèvement imputable au relèvement des

taux ou à la modification des abattements par le mécanisme de ticket modérateur, comme cela a pu être utilisé pour la taxe professionnelle. Dans la loi de finances 2018, le dégrèvement de 30 % va coûter à l'Etat 3 milliards d'euros. Le montant s'élèvera à +6,6 milliards d'euros en 2019 pour atteindre 10,1 milliards d'euros en 2020.

- **Une DGF stable** : La Dotation Globale de fonctionnement pour 2018 devrait rester stable. Pour Nointel, la simulation entraîne une très légère baisse.

L'ensemble de ces nouvelles mesures entraîne un coût supplémentaire à la charge de la commune (budget de fonctionnement) estimé à hauteur de 16 000 euros.

Le budget 2018 se caractérise par :

- Un maintien du niveau du budget de fonctionnement à hauteur de 803 009.12 €
- Une hausse du budget d'investissement à hauteur de 573 975.52 €

Cette hausse s'explique notamment par :

- Une revalorisation du patrimoine de Nointel (passant par un jeu d'écriture) ayant pour objet de réévaluer le patrimoine de Nointel. Cette écriture représente un montant de 56 437.49 € et représente le lavoir de Nointel.
- Une réévaluation du montant pour l'achat d'un terrain
- La mise en place de la vidéo protection

BUDGET PRINCIPAL

➤ **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 803 009.12 € soit un budget en légère hausse de 0.72% par rapport à celui de 2017 (797 268,97 €) :

▪ **Recettes :**

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 803 009.12 €.

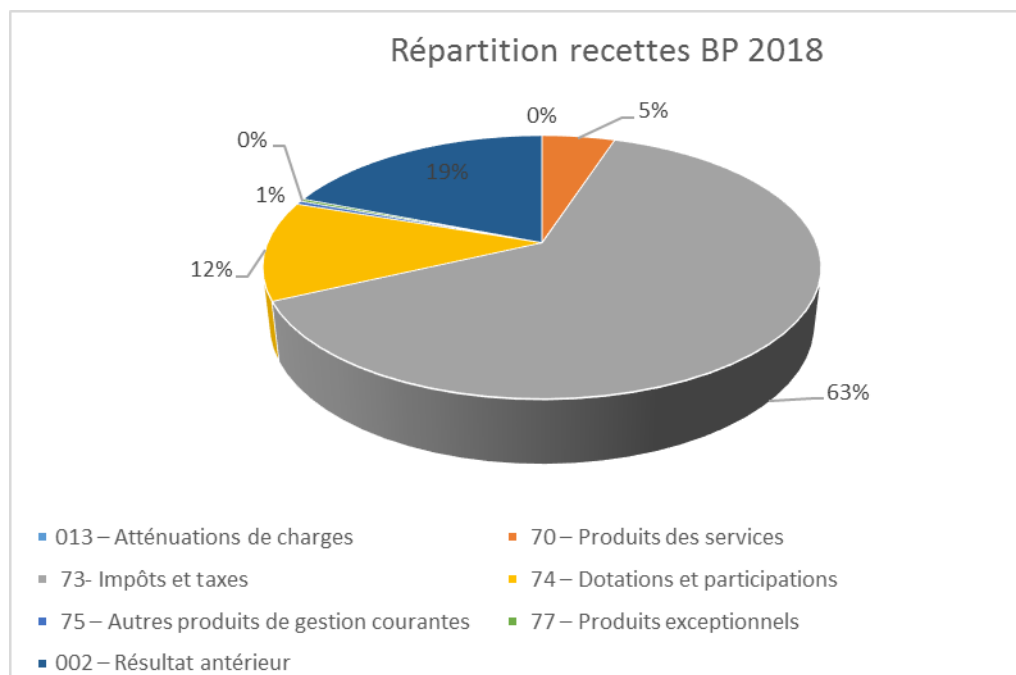
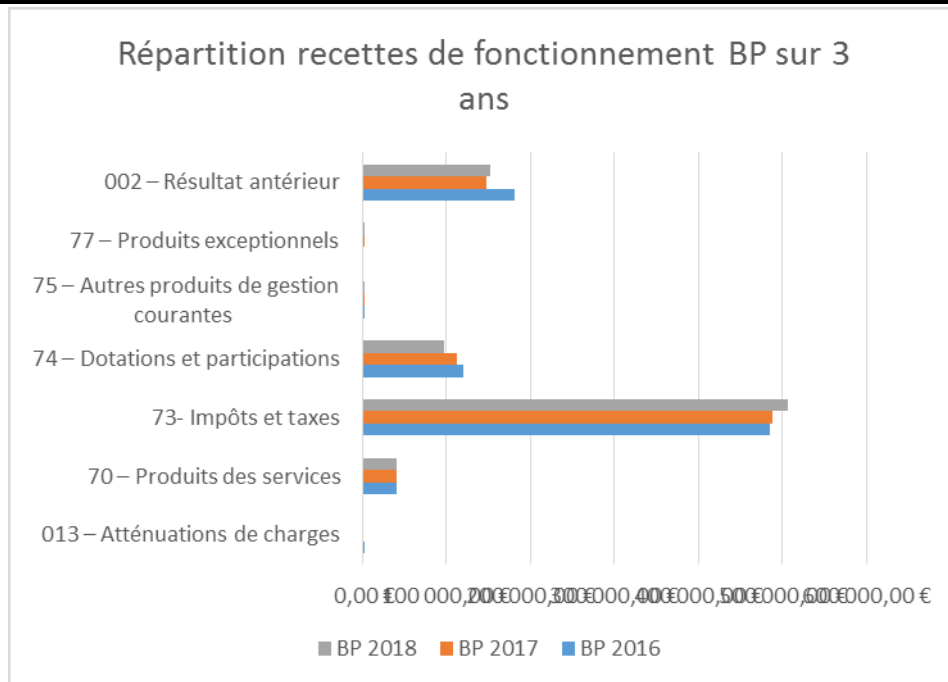
Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent environ 63% des ressources de la Commune soit 505 663 €.
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 98 000 € (soit 12% des recettes de fonctionnement).
- Le produit de gestion courante s'élève à 3500 €
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances...pour 2600 €.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2017 pour 152 746,12 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017 et 2018

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2016
013 - Atténuations de charges	3 238,24 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	-3 238,24 €
70 - Produits des services	40 300,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €	0,00 €	200,00 €
73- Impôts et taxes	485 120,00 €	488 251,86 €	505 663,00 €	17 411,14 €	20 543,00 €
74 - Dotations et participations	121 000,00 €	112 000,00 €	98 000,00 €	-14 000,00 €	-23 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	3 600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	-100,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €
002 - Résultat antérieur	180 998,46 €	148 417,11 €	152 746,12 €	4 329,01 €	-28 252,34 €
TOTAL	834 256,70 €	797 268,97 €	803 009,12 €	5 740,15 €	-31 247,58 €



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine, la garderie et les études. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par MEDIAGARE ; les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes.

La première est le montant des impositions directes pour un montant de 436 463 euros. Ce montant est une estimation et sera validé en fin d'année 2018. Les taux d'imposition de la commune ne feront pas l'objet de modification en 2018.

A cela s'ajoute la taxe sur les pylônes électriques (48 000 euros) et les droits de place pour la brocante pour 1200 €

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement 2018 est encore en diminution par rapport à celle de 2017.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de la salle des fêtes et la fête communale.

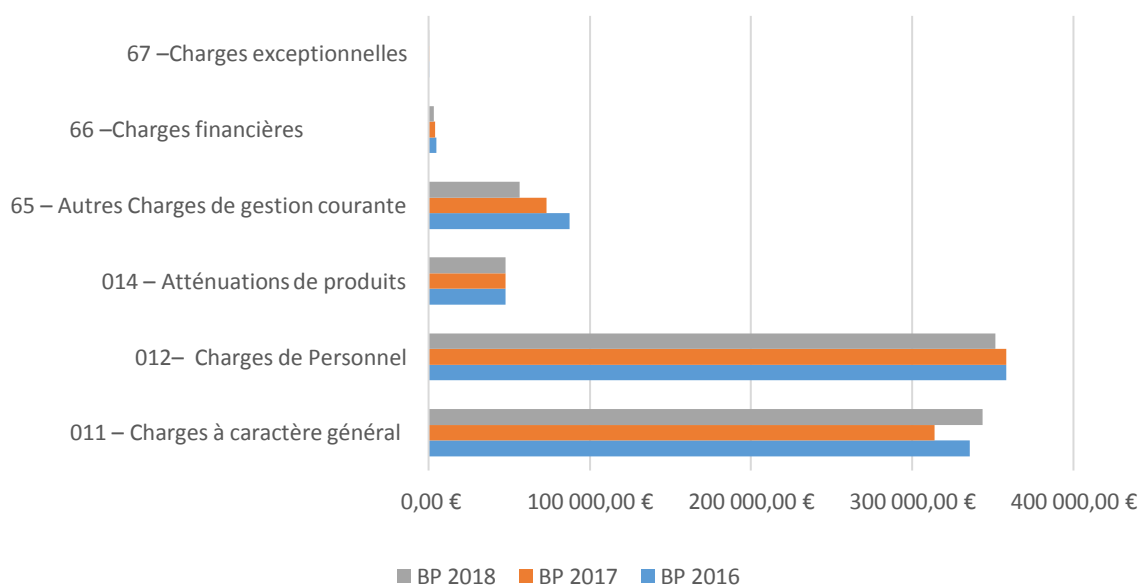
Chapitre 77 : Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres remboursements.

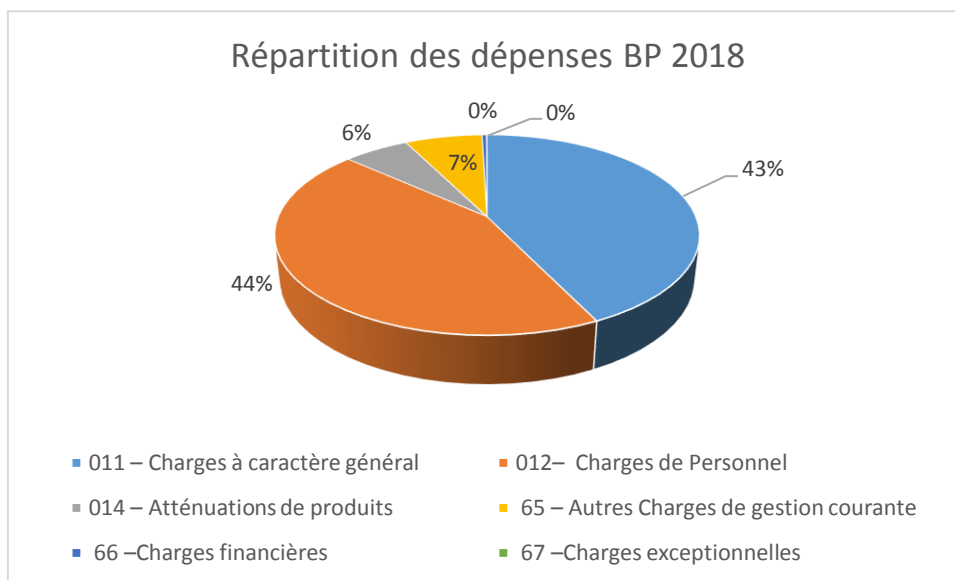
- **Dépenses** : Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 803 009,12 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2016
011 - Charges à caractère général	335 650,36 €	313 770,00 €	343 634,28 €	29 864,28 €	7 983,92 €
012- Charges de Personnel	358 138,24 €	358 459,00 €	351 588,27 €	-6 870,73 €	-6 549,97 €
014 - Atténuations de produits	47 867,00 €	47 700,00 €	47 700,00 €	0,00 €	-167,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	87 541,10 €	72 976,20 €	56 437,49 €	-16 538,71 €	-31 103,61 €
66 -Charges financières	4 760,00 €	4 063,77 €	3 349,08 €	-714,69 €	-1 410,92 €
67 -Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	834 256,70 €	797 268,97 €	803 009,12 €	5 740,15 €	-31 247,58 €

Répartition dépenses de fonctionnement BP sur 3 ans





Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, les repas scolaires, travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.... En 2018, il est prévu une légère hausse du fait des nouvelles contraintes liées à la réglementation mais également au renouvellement de matériel et la réalisation de travaux ne passant pas en investissement.

Chapitre 012 : Ce chapitre englobe toutes les dépenses de personnel employé par la commune. On constate une diminution pour le personnel titulaire au profit d'une augmentation du personnel non titulaire.

Il regroupe également toutes les cotisations aux différents organismes (URSSAF, ASSEDIC, Caisses de retraite...) ainsi que les divers produits achetés à la pharmacie ou la visite médicale des agents.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : il regroupe le FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources), le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales). A ce jour, il n'est pas prévu d'augmentations sur ce poste.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au SDIS (service incendie) pour un montant de 13 885.72 € ;
- La contribution au Syndicat du Ru de 1 614 € (au lieu de 2 578 € en 2017).
- Le versement des indemnités des élus et les frais de formations ;
- Les subventions accordées aux organismes privés (associations diverses) ;
- La subvention au CCAS qui s'élève à 2 767.77 € contre 5278 € en 2017.
- La subvention à l'Assainissement : Néant cette année.

Chapitre 66 : Charges financières : ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : ce chapitre regroupe les bourses communales, ...

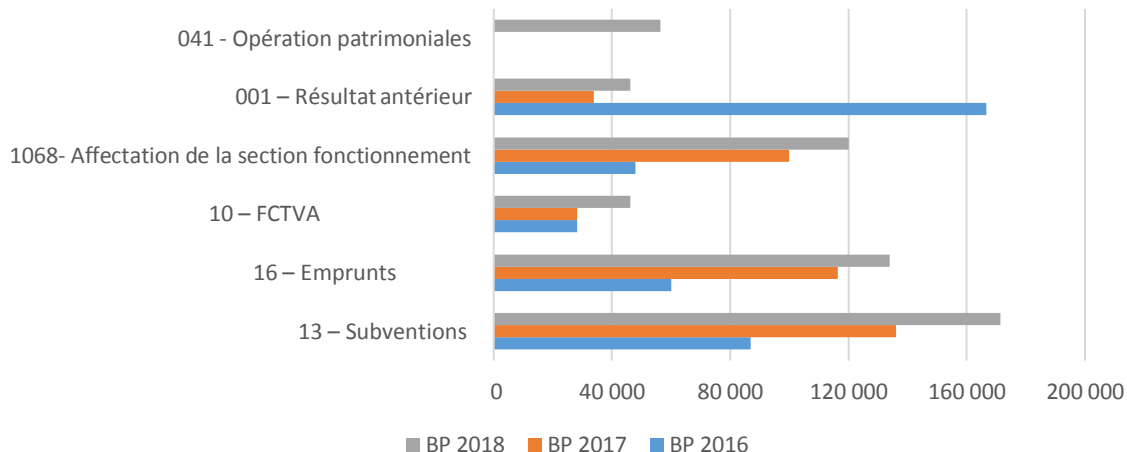
➤ **Section d'Investissement :**

▪ **Recettes :**

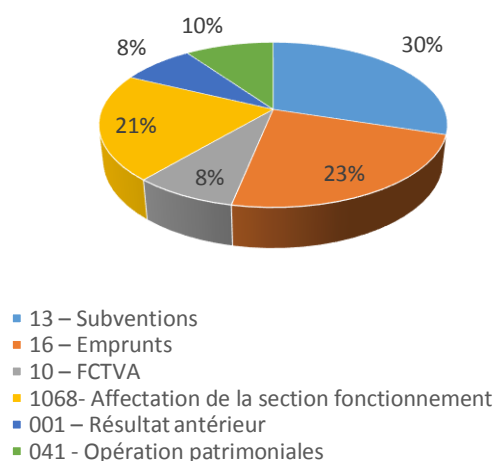
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017 et 2018

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2016
13 - Subventions	86 989,18 €	136 175,37 €	171 497,75 €	35 322,38 €	84 508,57 €
16 - Emprunts	60 000,00 €	116 454,19 €	133 837,53 €	17 383,34 €	73 837,53 €
10 - FCTVA	28 142,10 €	28 128,84 €	46 239,82 €	18 110,98 €	18 097,72 €
1068- Affectation de la section fonctionnement	47 951,12 €	100 000,00 €	120 000,00 €	20 000,00 €	72 048,88 €
001 - Résultat antérieur	166 623,92 €	33 923,37 €	46 124,87 €	12 201,50 €	-120 499,05 €
041 - Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	56 275,55 €	56 275,55 €
TOTAL	389 706,32 €	414 681,77 €	573 975,52 €	159 293,75 €	184 269,20 €

Répartition recettes d'investissement BP sur 3 ans



Répartition recette investissement 2018



Les recettes sont constituées globalement par :

- Un reste à réaliser de 79 606.47 €
- Une proposition de BP de 448 244,18 €
- Un report d'excédent de 46 124.87 €

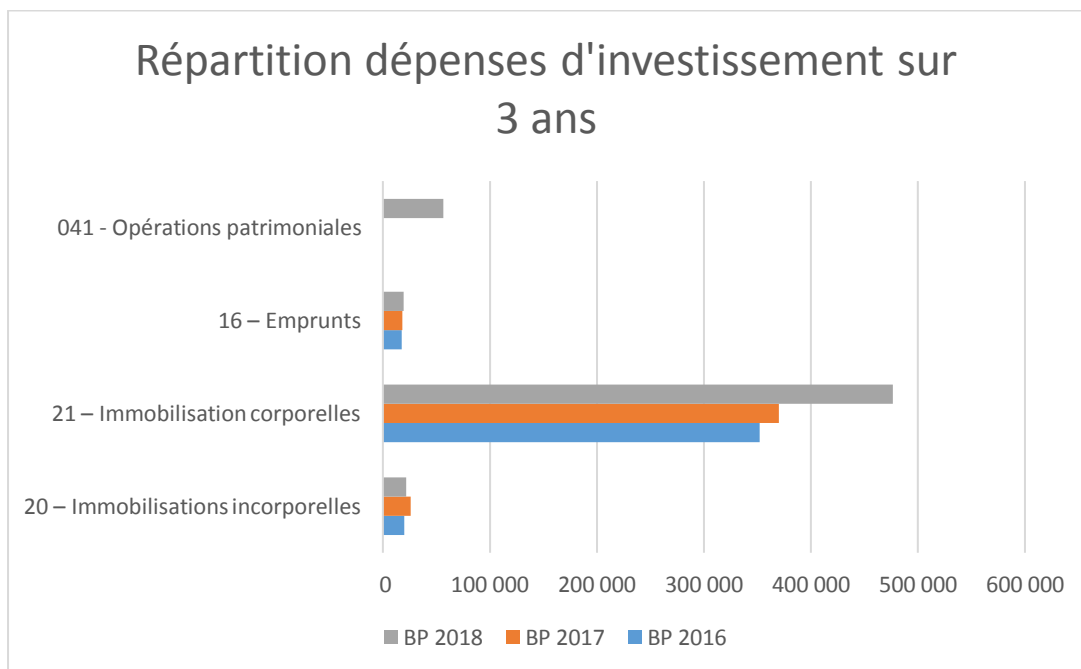
En détail :

- Un emprunt d'équilibre de 133 837.53 €
- Le remboursement de la FCTVA de 32 816.92 €
- Les subventions inscrites au BP 2018 et celles reportées de 2017 et 2016 : 171 497.75 €
- L'affectation de la section de fonctionnement de 120 000 €
- L'opération pour réévaluer le patrimoine de Nointel de 56 275.55 €

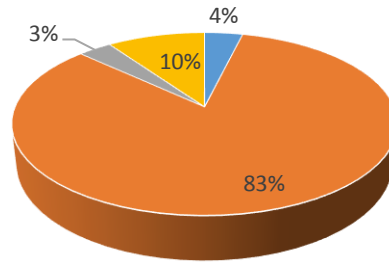
▪ **Dépenses :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2016, 2017 et 2018

Chapitre	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation 2018/2016
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	26 000,00 €	21 880,00 €	-4 120,00 €	6 000,00 €
21 - Immobilisation corporelles	351 906,32 €	370 222,68 €	476 646,19 €	106 423,51 €	18 316,36 €
16 - Emprunts	17 800,00 €	18 459,09 €	19 173,78 €	714,69 €	659,09 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	56 275,55 €	56 275,55 €	660,09 €
TOTAL	389 706,32 €	414 681,77 €	573 975,52 €	159 293,75 €	25 635,54 €



Répartition dépenses investissement 2018



- 20 – Immobilisations incorporelles
- 21 – Immobilisation corporelles
- 16 – Emprunts
- 041 - Opérations patrimoniales

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

Ecole :

- Fabrication et pose d'une grille de protection sur la rampe pour les personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'un éclairage pour cette rampe
- Réfection de la toiture de l'école primaire
- Modernisation de l'alarme anti-intrusion

Voirie :

- Bordure trottoir avenue de la gare et CV3
- Fourniture et pose de coussins Berlinois « diverses rues »
- Réfection de la signalisation horizontale du CV3
- Réfection de l'avenue de l'église et de l'impasse Saint Denis

Matériel :

- Tondeuse
- Débroussailleuse
- Epandeur manuel
- Frigo mairie

Vidéo protection :

- Vidéo protection

Terrain :

- Achat terrain

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement 2018 est marqué par :

- Le dernier emprunt a été complètement remboursé
- Pas d'investissements prévus sur 2018
- Autofinancement du budget d'exploitation grâce au report d'excédent des années passées. Le budget communal n'est donc pas impacté cette année.

Rappel : Un jeu d'écriture de 40 543.12 vient perturber la lisibilité du budget d'investissement et d'exploitation.

Sur le budget d'exploitation, les recettes prévues sont d'un montant de 49 158.54 euros (ne prenant pas en compte le jeu d'écriture de 40 543.12 €) et se répartissent en :

- 39 158.54 € d'excédent reporté
- 10 000 € de redevance

Au niveau des dépenses prévues, celles-ci se répartissent de la manière suivante :

- 47 558.54 € pour les réseaux (montant prudentiel en prévision d'intervention obligatoire suite incident)
- 1 600 € pour les rémunérations